

Missions assurées en propre par le CDL, sur lesquelles il est chef de file.

1- Conseil budgétaire et comptable

- Conseil à l'élaboration budgétaire
- Restitution IQCL (qualité comptable)
- Sensibilisation / information au référentiel M57 et au compte financier unique (CFU)
- Sensibilisation à la maîtrise des risques (CICF) dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes locaux.

2- Conseil en matière de dépenses

- Promotion de la dématérialisation
- Promotion du contrôle allégé en partenariat (CAP) et restitutions sur la mise en œuvre
- Restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)
- Relais dans le suivi de la contractualisation.

3- Conseil en matière de recettes

- Conseil en optimisation du recouvrement
- Rationalisation de l'organisation des régies, information et formation des régisseurs. Participation le cas échéant au contrôle de régies à titre subsidiaire et sur demande du directeur local.

4- Conseil financier

- Présentation du tableau de bord financier
- Conseil sur gestion de trésorerie / placement
- Réalisation et présentation des analyses financières
- Expertise du financement et recherche de solutions de cofinancement.

5- Conseil fiscal

- Conseil sur la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale
- Simulations fiscales
- Informations sur les dispositifs de péréquation
- Accompagnement sur l'optimisation des bases
- Information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficultés.

6- Conseil économique et patrimonial

- Conseil sur projet d'investissement
- Conseil sur projet de concession de service public, délégation ou transfert de maîtrise d'ouvrage
- Conseil sur projet de cession, acquisition, prise à bail
- Conseil sur projet d'aménagement du territoire (ex. lotissement)
- Promotion de l'offre de services de la DNID.

7- Conseil en réingénierie des processus

- Promotion de la full dématérialisation et de l'ASAP dématérialisé
- Accompagnement sur l'impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers
- Promotion du service facturier
- Promotion du partenariat, rédaction de la convention (convention de services comptables et financiers ou engagement partenarial) et suivi des actions.